

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Avis CSRPN-HN n° 2013-05-01

Séance du 15 mai 2013

projet de 3ème plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine

Lors de la séance du 15 mai 2013, les CSRPN de Haute et Basse-Normandie se sont réunis en une formation commune afin d'examiner le projet de troisième plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine.

Assistaient à la séance Monsieur Thierry LECOMTE, Président, et messieurs les Conseillers du CSRPN de Haute-Normandie :

Christophe AULERT, Mickaël BARRIOZ, Jérôme CHAÏB, Sylvain DUHAMEL, Paul FERLIN, Jean-Pierre FRODELLO, Philippe HOUSSET, Frédéric MALVAUD, Pierre MARGERIE, Adrien SIMON, Serge SIMON, Peter STALLEGGER et Jérôme TABOUELLE.

Étaient excusés madame et messieurs les Conseillers de Haute-Normandie :

Madame Carine DOUVILLE, Messieurs Bernard DARDENNE, Thibaud DECAENS, Xavier HOUARD, Damase MOURALIS et Christophe RIDEAU.

Assistaient à la séance Monsieur Jean-Philippe RIOULT, Président, mesdames et messieurs les Conseillers du CSRPN de Basse-Normandie :

Mesdames Séverine STAUTH et Catherine ZAMBETTAKIS, Messieurs Jacques AVOINE, Mickaël BARRIOZ, Jean-Claude DAUVIN, Gérard DEBOUT, Sylvain DIQUELOU, Jean-François ELDER, François LEBOULENGER, Michel PROVOST, François RADIGUE, Jean-Paul ROBIN, Gwenaël ROBINEAU, Peter STALLEGGER et Bernard SYLVAND.

Enfin, assistaient également à la séance :

- Monsieur Jean-Philippe SIBLET, rapporteur du CNPN pour le projet de plan de gestion,
- Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur adjoint de la DREAL Haute-Normandie,
- le Service Ressources et la Mission Estuaire de la Dreal Haute-Normandie, le Service Ressources Naturelles, Mer et Paysage de la DREAL Basse-Normandie,
- la Maison de l'Estuaire

Afin de formuler l'avis du CSRPN de Haute Normandie sur le futur plan de gestion de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine, six documents ont été fournis aux Conseillers :

- L'évaluation du 2^{ème} plan de gestion (2009-2012), opération et objectifs de mars 2013,
- L'évaluation du 2^{ème} plan de gestion (2009-2012), synthèse de mars 2013,
- La note de cadrage de l'Etat sur les orientations du troisième plan de gestion de la réserve nationale de l'estuaire de la Seine datée du 22 novembre 2012,
- 3^{ème} plan de gestion, diagnostic de la réserve naturelle, du 19 avril 2013,
- 3^{ème} plan de gestion, objectifs et opérations du 19 avril 2013,
- 3^{ème} plan de gestion, atlas cartographique, du 19 avril 2013.

Les documents ont été mis à disposition, au format numérique, des Conseillers le 19 avril 2013.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Pour complément d'information, la version de travail du bilan de l'observatoire de l'avifaune, mis en place sur la ZPS de l'Estuaire leur a été communiquée le 07 mai.

La formation commune s'est réunie à la sous-préfecture du Havre sous la double présidence de Thierry Lecomte et Jean-Philippe Rioult, respectivement président du CSRPN de Haute et de Basse Normandie.

Présentation du projet de plan de gestion :

Le projet de troisième plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine a été présenté par Monsieur Martin Blanpain, directeur de la Maison de l'Estuaire, gestionnaire de la Réserve et rédacteur du projet de plan.

Il est rappelé que ce projet de plan de gestion a été élaboré à l'issue d'un processus de concertation avec, principalement, les usagers et lancé sur la base de la note de cadrage préfectorale.

Il est ensuite présenté et commenté les 4 objectifs à long terme, les 25 objectifs opérationnels et les 146 opérations en s'attardant sur des opérations plus particulières :

- l'opération GH3 « *Création de zones non chassées* »,
- l'opération GH7 « *Cahier des charges hydraulique* » sur le secteur 4 des prairies subhalophiles et sur le secteur 5 des prairies du Hode,
- l'opération GH14 « *Application et suivi du cahier des charges relatif à l'entretien des mares de chasse* »,
- l'opération GH16 « *Application et suivi du cahier des charges relatif à l'exploitation des prairies* » pour la fertilisation, le pâturage et la fauche.

Remarques du comité consultatif de la Réserve :

Monsieur Deviers fait un compte rendu succinct du comité consultatif de la Réserve réuni le 14 mai sous la présidence préfectorale.

Le comité consultatif de la Réserve se réunira à nouveau sur ce sujet après que les avis des CSRPN et CNPN auront été rendus, il n'est donc présenté que les remarques recueillies au cours de la première réunion à caractère purement informatif.

Le projet de plan de gestion est une proposition d'une série de mesures issue d'un effort partagé et équilibré entre les différents acteurs usagers de la Réserve et d'une concertation organisée en dix groupes de travail.

Les grands ports maritimes ont remercié le gestionnaire pour la qualité de son travail et confirmé leur intérêt pour la conservation des milieux naturels estuariens.

Pour les représentants des associations, le plan de gestion devrait pouvoir évoluer pour prendre en compte plus complètement les enjeux maritimes. Le zonage des secteurs non chassés est plus quantitatif que qualitatif et les objectifs de Police devraient être plus affirmés.

Pour les représentants des chasseurs, l'objectif de 50% de la surface de la Réserve en non chasse n'est pas une obligation et la diminution de la pression peut également passer par l'aménagement de zones de repos dans la zone de non chasse.

Pour les représentants des agriculteurs, les dates de fauche sont trop tardives et les niveaux d'eau sont trop élevés dans les secteurs sub-halophiles et du Hode.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Le représentant du Conseil Régional a insisté sur le fait que la chasse ne doit pas être le point focal de ce projet de plan.

Avis du Conseil Scientifique de la Réserve :

Monsieur Frédéric Malvaud, en sa qualité de président, présente l'avis du Conseil Scientifique de la Réserve, réuni en séance plénière le 14 mai 2013.

Les délais n'ayant pas permis la rédaction du texte définitif, l'avis est présenté oralement. Monsieur Malvaud regrette que suite à l'invalidation du second plan de gestion, ce projet de troisième plan ne soit pas plus ambitieux et, sur certains aspects, est en retrait par rapport aux propositions de la note de cadrage.

Il regrette également que les propositions faites par le Conseil n'aient pas été plus suivies alors qu'elles permettaient de répondre aux enjeux propres à une Réserve naturelle et à la note de cadrage préfectorale.

L'avis du Conseil scientifique de la Réserve est défavorable au principal motif qu'il s'assimile à un plan de sauvetage de l'activité des usagers au détriment de la prise en compte réelle des espèces, des habitats et des fonctionnalités écologiques associées.

En substance, le Conseil scientifique de la réserve pointe les propositions des nouvelles zones de non chasse dispersées et éloignées des secteurs et espaces fréquentés par les oiseaux d'eau les plus menacés. Il relève que la fertilisation des prairies, le chargement instantané et la gestion de l'eau de certains secteurs relève d'une agriculture encore trop intensive pour une réserve naturelle et est peu favorable à la biodiversité.

Il relève des insuffisances sur les connaissances des espèces, des milieux et de la fonctionnalité, plus particulièrement pour le domaine marin et estuarien.

À l'issue des différentes présentations, des questions des Conseillers des deux CSRPN, des réponses apportées par la Maison de l'Estuaire et des interventions du Directeur adjoint de la DREAL de Haute-Normandie et du représentant du CNPN, les CSRPN délibèrent.

Pour parfaire l'avis rendu, il est demandé aux Conseillers de produire un résumé de leurs interventions.

Avant de commencer l'exposé du projet de plan de gestion, le Président du CSRPN de Haute Normandie souhaite replacer le contexte général de la création de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine :

1- La RNES a effectivement été créée comme une mesure compensatoire aux pertes surfaciques et aux pertes de continuités écologiques que les aménagements portuaires n'ont cessé d'exercer sur l'espace estuarien, en particulier le Pont de Normandie et Port 2000 pour ne citer que les aménagements les plus récents au moment de la création de ladite réserve naturelle.

Conscient des enjeux de l'Estuaire en matière de biodiversité et de fonctionnalités estuariennes, l'État a voulu créer une réserve naturelle dont la gestion particulièrement adaptée devra compenser les pertes de surface.

L'estuaire présente donc deux facettes d'importance internationale avec l'activité portuaire pour ce qui touche à l'économie et la réserve naturelle en ce qui concerne l'écologie. Il est, à ce niveau, clair que d'autres activités, agricoles ou de loisirs, se situent à des niveaux d'importance nettement moindres.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Sur cette base, il y a donc un engagement explicite de faire en sorte que la gestion des espaces naturels et semi-naturels intégrant la réserve naturelle soit particulièrement efficace afin de remplir cette sorte de contrat moral.

2- En ce qui concerne plus particulièrement la Haute Normandie – région parmi les plus faiblement dotées en espaces protégés alors que les pressions y sont au contraire parmi les plus fortes – on peut considérer, à l'heure de la Trame verte et bleue, du SRCE, de la SCAP, qu'il existe deux grands corridors écologiques :

- le corridor littoral qui effectivement longe le littoral et relie ainsi la Basse Normandie à la Picardie,
- le corridor fluvial qui emprunte la Vallée de la Seine et constitue ainsi un important corridor intra- et inter-régional.

Dans le cadre de la mise en place de la TBV, du SRCE, de la SCAP,... la préservation de l'estuaire, voire sa restauration puisqu'il y a lieu, sont fondamentales.

L'embouchure (nommée ici l'estuaire) se trouve à la croisée des deux corridors qu'il réunit : on est donc sur une situation particulièrement stratégique sur le plan écologique (biodiversité, fonctionnalités).

3- Du fait de la prise de conscience des enjeux écologiques importants et qui dépassent les cadres régional et national, un « millefeuille » réglementaire s'est mis en place sur l'espace de la réserve naturelle : « espace naturel à protéger » de la DTA de l'estuaire de la Seine, parc naturel régional des Boucles de la Seine normande pour l'essentiel des parties terrestres, ZICO, site Natura 2000 (Directive Oiseaux et Directive Habitat) et enfin – et à juste titre – Réserve naturelle qui constitue dans la boîte à outils franco-française l'outil le plus fort et – en principe – le plus performant en matière de Protection de la Nature.

Ceci étant exposé et compte tenu des enjeux impartis à la réserve naturelle, les conseillers scientifiques s'attendent – à bon droit – à disposer après déjà 15 années passées depuis sa création d'un plan de gestion qui permette d'atteindre réellement les objectifs définis au moment de la mise en place de la réserve Naturelle ; objectifs qui sont à priori d'autant plus aisés à atteindre que sur une grande partie du territoire terrestre de la réserve Naturelle c'est l'État qui est propriétaire et qui n'y délivre, par le truchement de ses gestionnaires fonciers que sont les Grands Ports, que des autorisations d'occupation temporaires.

Enfin, Le Président du CSRPN de Haute-Normandie rappelle les « Recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature pour la préparation des plans de gestion de Réserves Naturelles » (Comité permanent du CNPN, 1999) qui spécifient entre autres :

« Le maximum de naturalité doit être recherché dans une réserve naturelle pour le fonctionnement de l'écosystème. Il convient en particulier d'accepter les conséquences des aléas climatiques (sans chercher à les corriger) et de conserver et restaurer s'il y a lieu la dynamique hydrographique ».

Avis du CSRPN de Haute-Normandie :

Le CSRPN reconnaît le travail important réalisé par la Maison de l'Estuaire dans un délai court. Ce constat peut expliquer une partie des faiblesses et erreurs relevées, dont il n'est pas fait état de manière détaillée dans la suite de cet avis.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Considérations générales sur le projet de plan de gestion

Il est regrettable de n'avoir ni replacé, ni lié le diagnostic au cadre plus global de l'estuaire de la Seine. Il existait pourtant de nombreuses études et données, notamment issues des programmes successifs de recherche développés sur la Seine (Programme Seine-Aval) et valorisés par le GIPSA, les études du GPMH (EMERHODE),... La prise en compte de ces éléments relevait d'une nécessité pour mener un diagnostic réellement connecté au contexte estuarien. Le plan de gestion de la Réserve, pour répondre à l'ensemble de ses objectifs environnementaux, devait s'inscrire dans le cadre plus large d'un plan global de gestion de l'estuaire de la Seine. Dans le diagnostic, les enjeux sont mal identifiés (ce qui est réellement essentiel et important) et mal hiérarchisés. De ce fait les orientations importantes et dispositions principales du plan de gestion n'apparaissent pas clairement, les mesures proposées qui en découlent restent souvent peu justifiées, pertinentes et directement opérationnelles. A noter pour les mesures proposées, une prépondérance des suivis, études, avec parfois un contenu méritant d'être complété ou revu.

Il convenait de regrouper les fiches mesures pour améliorer la lisibilité vis-à-vis des enjeux. A remarquer dans le diagnostic, le faible développement consacré aux habitats, aspect pourtant essentiel de l'état des lieux, la faiblesse du contenu du volet marin et intertidal.

L'estuaire de la Seine reste un milieu très artificialisé qui présente une dynamique hydro-sédimentaire fortement modifiée par les aménagements successifs, dont le dernier est Port 2000 et ses mesures d'accompagnement. Cette dynamique, en l'absence d'une stabilisation, est susceptible d'affecter directement le fonctionnement de la Réserve, son état actuel et son évolution. A titre d'exemple le comblement du méandre artificiel sous le pont de Normandie agit directement sur la partie de la réserve située en arrière de la route de l'estuaire, ce point n'est ni évoqué ni analysé. De même les conséquences du changement climatique ne sont pas citées et analysées, il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel qui influera, à terme, sur le fonctionnement et la gestion de la Réserve. Les projets d'aménagements de l'estuaire sont également un enjeu, la vision prospective n'apparaît pas dans le diagnostic.

De manière générale, les mesures proposées ne sont pas à la hauteur des enjeux, tant au niveau des actions que des moyens financiers. Il faut de manière forte définir des contenus de partenariats avec les acteurs importants de l'estuaire, missions que le gestionnaire ne peut assurer compte-tenu de son statut et de la faiblesse de ses moyens.

En préambule au diagnostic, il y a lieu de revenir explicitement sur le contenu, objectifs et obligations découlant des directives européennes oiseaux et habitats qui concernent le territoire de la Réserve. La note de cadrage de l'État, qui rappelle sa position, n'est pas évoquée, elle pouvait pourtant aider à la structuration du diagnostic et constituer les lignes directrices du document, éviter les accolements de textes, permettre d'aller à l'essentiel, aider à la définition et l'identification des enjeux prioritaires, souvent confondus avec les usages.

D'une manière générale, il est également relevé une mauvaise articulation entre les indicateurs et les opérations associées :

- il manque certains indicateurs au vu des suivis associés,
- il manque certains suivis associés pour satisfaire aux indicateurs identifiés.

Il y aurait nécessité à faire un tableau des correspondances, ce qui permettrait d'avoir une cohérence entre indicateurs et opérations associées.

Concernant la zone de non chasse

La proposition d'opération GH3 « Zone de non chasse » ne répond pas aux exigences des espèces des prairies subhalophiles.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Le report des zonages hors des zones subhalophiles pour les espèces inféodées obligerait à une gestion spécifique et à des aménagements coûteux dont la réussite est très incertaine.

Au demeurant, la gestion et les aménagements proposés sont contradictoires avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces en présence sur ces espaces.

Les prairies subhalophiles actuelles ne nécessitent ni aménagements ni gestion autre que ceux existants et adaptés au patrimoine ornithologique, botanique, faune aquatique...actuellement présent. La constitution d'une zone de non chasse dans ce secteur aurait le mérite d'optimiser la gestion vis-à-vis d'un ensemble d'enjeux forts présents sur la Réserve et de répondre rapidement aux objectifs attendus d'une Réserve.

Les secteurs de non chasse proposés sont éclatés dans l'espace, mais il n'est pas envisagé d'opération ou d'action pour leurs connexions. L'effet masse ne pourra pas s'exprimer.

L'éclatement des zones de non chasse ne permet pas la création d'une zone tampon entre les parties chassées et celles non chassées afin de disposer de zones de repos efficaces pour l'avifaune. La création d'un secteur d'un seul tenant permettrait la configuration d'une telle zone tampon. Les études menées, notamment par le Grand Port Maritime du Havre, ont prouvées la nécessité d'une zone tampon d'un minimum de 500 mètres de large.

D'évidence, les secteurs de non chasse proposés n'ont pas été réfléchis en termes d'intérêts écologiques (fonctionnalité) mais pour impacter le moins possible l'activité cynégétique sur la Réserve. Pour nombre de secteurs proposés, il y a peu de chasse effective et cela ne concerne pas l'ACDPM76 (Marais de Cressenval et rive sud hors territoire ACDPM 76 par exemple).

Il ne peut être admis que, si des ajouts de zones de non chasse sont opérés durant la période du plan de gestion, les mares soient replacées dans la Réserve.

L'intervention sur les claps des mares de chasse (zones humides intermédiaires entre les mares et les prairies) pourrait être détournée et pérenniser la pratique parfois constatée d'agrandissement des mares ce qui n'est pas souhaitable.

Enfin, en ce qui concerne la chasse, les carnets de prélèvements doivent être retournés ; c'est une obligation. Il s'avère que (cf. p. 40 du diagnostic) la moitié des gabions ne retournent pas les carnets de prélèvements. Ceci est parfaitement anormal dans une réserve naturelle où l'on veut poursuivre l'exercice de la chasse sans en connaître le réel impact sur les populations.

Ceci entache gravement la rédaction d'un plan de gestion si on ne dispose pas des informations nécessaires à une gestion responsable des espèces.

Le plan de gestion aurait également pu prévoir des dates des travaux d'interventions différentes selon les intervenants. Le gestionnaire pourrait intervenir plus précocement que d'autres intervenants si les interventions n'ont pas d'impacts sur la faune ou la flore. Le gestionnaire a également la capacité de ne pas réaliser de travaux en cas de gêne constatée sur des espèces d'oiseaux dont la nidification ne serait pas terminée.

Concernant l'avifaune

Pour l'avifaune, la thématique des niveaux d'eau est prioritaire. Les dates proposées sont incompatibles avec un accueil possible de nombreuses espèces d'oiseaux utilisant les prairies et les roselières. Le départ progressif de l'eau doit être plus tardif (à partir du mois de mai) que les dates proposées et plus lent.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Concernant les objectifs sur la capacité d'accueil pour l'avifaune quelle que soit la saison ou la fonction, il manque un lien avec les opérations de gestion pouvant impacter la capacité d'accueil : cahier des charges hydraulique, gestion agricole, coupe de roseau, chasse...

- Concernant la capacité d'accueil en période de reproduction, les suivis d'espèces paludicoles ne sont pas présentés dans les opérations associées,
- S'il est proposé que le busard des roseaux soit indicateur, le butor aurait également été un bon indicateur, notamment suite au programme LIFE.

En ce qui concerne l'objectif n°5 « *Capacité trophique* », les seuls indicateurs proposés sont les pratiques agricoles, ce qui est trop restrictif.

En ce qui concerne l'objectif n°8 « *Roselière* », il manque pour les opérations associées de nombreux suivis d'espèces qui pourraient être utilisés comme indicateurs.

Pour l'opération GH5 « *entretenir et conserver les conditions de nidification* », il n'est proposé qu'un objectif pour le faucon crécerelle sans réelle justification. D'autres espèces en roselière, prairies, ... auraient pu être également proposées.

Pour l'opération GH12 « *cahier des charges pour l'exploitation de la roselière* », la période de fin d'exploitation du roseau a été fixée en février ou mars en fonction des territoires GPMH ou GPMR. Il aurait été plus cohérent de faire cette différence entre roselière soumise à la marée et roselière gérée par des ouvrages hydrauliques. Il faudrait également prévoir une date butoir. Les dérogations pour une fauche plus tardive (après le 15 mars) devraient être exclues puisque certaines espèces paludicoles ont déjà commencé leur reproduction (panure à moustaches, ...)

Concernant l'opération GH16 « *Application et suivi du cahier des charges relatif à l'exploitation des prairies* », les remarques - importantes - suivantes sont faites :

1- Les conseillers se posent la question sur la gestion proposée des prairies qui est avant tout poussée par l'intérêt agricole et ne vise ainsi ni le maximum de naturalité recommandé par le CNPN et encore moins l'optimisation de la biodiversité.

Les conseillers comprennent bien la logique agricole d'exploitation pour la plupart à cheval sur l'estuaire et le plateau, les agriculteurs cherchant à faire les foin le plus tôt possible afin de retrouver de la disponibilité en temps et en matériel pour les moissons de céréales, plus tardives que les foin, mais regrettent que 15 ans après la création de la réserve, l'ambition en terme de naturalité et de biodiversité soit aussi faible.

Le problème principal vient de l'intensification qui est souhaitée par les agriculteurs sur ce secteur.

Il se traduit dans le projet de plan de gestion par une demande d'apports de fertilisants NPK 40/40/40 sur les prairies pâturées et 60/60/60 sur les prairies fauchées.

Cette demande induit en cascade les effets suivants pratiquement tous fortement défavorables à l'expression de la biodiversité car :

- l'apport d'engrais doit être fait assez tôt en saison ce qui implique de pouvoir circuler sur les prairies avec le matériel agricole. Le marais ne doit donc pas être trop mouillé ou inondé et la pression est alors forte pour baisser les niveaux d'eau : est on encore dans une logique de gestion de zone humide dans une réserve naturelle ?

- l'apport d'engrais et le niveau d'eau abaissé créent une situation plus mésophile qu'hygrophile ainsi que plus mésotrophe (voire eutrophe) qu'oligotrophe conduisant, par effet « domino » :

- A une croissance rapide et abondante de l'herbe justifiant alors, pour les prairies dédiées, une date de fauche précoce et en désaccord avec divers objectifs en particulier de nidification ornithologique ;
- A une banalisation de la flore laquelle s'appauvrira considérablement en terme de patrimonialité du fait de l'élévation trophique jointe à la baisse du caractère hygrophile ;

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

- A une forte pression de pâturage sur les prairies pâturées, là encore incompatible avec la mise en place d'une mosaïque végétale plus riche en espèces et qu'il est possible d'obtenir avec un pâturage plus extensif et tout aussi incompatible avec la nidification de divers limicoles à nidification prairiale ;
- Enfin, il faut rappeler que la banalisation de la flore entraîne aussi l'exclusion des invertébrés sténophages inféodés à telle ou telle espèce végétale alors que les invertébrés apportent les plus forts contingents d'espèces...
- En ce qui concerne plus particulièrement le Rôle des genets, la proposition de date de fauche des prairies au 8 juillet n'est pas satisfaisante. Cette espèce des plus patrimoniales, arrive de plus en plus tardivement dans l'estuaire comme le prouvent de nombreuses études. De ce fait, les zones expérimentales au 15 juin et au 15 août n'ont pas d'utilité.

Si l'obligation de zones de refuge sur les prairies est une réelle avancée, son efficacité devra être évaluée. Pour cela, les opérations de baguage (tracking) prévues ne devront pas être impactantes sur la population, très fragile dans l'estuaire.

Pour ces différentes raisons, le traitement agricole des prairies et au niveau proposé n'est plus concevable dans un plan de gestion de réserve naturelle.

Dans le projet de synthèse de l'état de conservation des oiseaux de la ZPS de l'Estuaire qui permet une évaluation de l'état de santé de l'avifaune de la Réserve Naturelle et d'évaluer la gestion pratiquée dans cette réserve, un travail sur les tendances a été opéré pour mesurer l'état de conservation des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, cela est bien mais non suffisant. Il faut nécessairement comparer les tendances au sein de la Réserve à des tendances calculées à une échelle supra (régionale, nationale, internationale) afin de savoir si ces tendances enregistrées localement sont conformes ou non à celles mesurées à une échelle supra. Cela permet de savoir si la tendance locale provient de facteurs endogènes ou de facteurs exogènes. Les facteurs pouvant expliquer ces tendances sont seulement évoqués et ne sont pas quantifiés. Cela n'est pas suffisant.

Il est important de mettre en relation les résultats obtenus par les suivis ornithologiques et les résultats des autres suivis opérés sur la Réserve Naturelle. Le gestionnaire dispose d'une batterie de suivis qui le permet et cela a déjà été effectué dans le passé (suivis des niveaux d'eau et Butor étoilé ; suivis des niveaux d'eau et des oiseaux en période de migration pré-nuptiale ; faune des mares et Spatules ; date de fauche et Rôle des genets ; évolution climatique et évolution de certaines espèces de passereaux paludicoles ; etc...).

En règle générale, les suivis et études menées dans le cadre de l'observatoire avifaune de la ZPS sont très peu utilisés pour fixer les mesures de gestion de la Réserve Naturelle et cela est très regrettable.

Concernant les amphibiens et reptiles

Pour le volet diagnostic :

- L'Estuaire de la Seine est le principal bastion du Pélodyte ponctué en Haute-Normandie. La Réserve joue un rôle important pour cette espèce très rare (la plus rare après le Sonneur à ventre jaune) en Haute-Normandie et en danger (-37,5 % de sa zone d'occupation au cours du XX^{ème} siècle).

Plus globalement la Réserve est un site batrachologique très important à l'échelle régionale : 73 % des Amphibiens de Haute-Normandie, soit 32 % de la batrachofaune nationale !

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

- Il serait nécessaire de mesurer la concentration en sel de certains sites et d'en évaluer l'impact sur les amphibiens.
- L'impact de la fragmentation de la Réserve sur les différents groupes taxonomiques devrait être évalué.
- La gestion agricole intensive et la gestion hydraulique proposée n'est pas favorable au Pélodyte ponctué, à la Rainette verte et surtout au Crapaud calamite qui ont besoin de biotopes très dynamiques, instables. Cette dernière espèce se reproduit typiquement dans des prairies inondées (15 ou 20 cm de profondeur est favorable) entre mars/avril et juin/juillet ce qui est peu compatible avec l'assèchement du marais prévu dès avril.
- Contrairement à ce qui est écrit, avec au moins 5 espèces sur les 8 régionales, la Réserve est riche en reptiles. Il convient de prendre en compte la richesse spécifique relative et non absolue. Un inventaire des Reptiles reste à réaliser, base pour proposer des mesures de gestion adaptées.
- Pour les reptiles et amphibiens, il est relevé plusieurs imprécisions sur le nombre d'espèces recensées et leurs statuts devraient être actualisés.

Pour le volet Gestion :

- Comme les Oiseaux, les Amphibiens devraient être pris en compte pour les périodes d'intervention sur les mares. La date du 1er juillet est très défavorable aux amphibiens, cette période correspondant à l'émergence des imagos de la plupart des espèces. La date préconisée par la Cours de Douai dans son arrêt, à savoir le 15 août, est bien plus adaptée à la faune.
- Pour prendre davantage en compte les habitats terrestres des Amphibiens et des Reptiles, il devrait être proposé une gestion agricole moins intensive avec création et gestion d'habitats en mosaïque, haies... les fauches tardives devraient être proposées pour les secteurs où la Coronelle lisse est présente.
- La fertilisation minérale est particulièrement défavorable au printemps lors des migrations prénuptiales des Amphibiens, les billes d'engrais en contact avec la peau des Amphibiens pouvant être létales.
- Les protocoles de suivis mise en œuvre par la Réserve devraient être compatibles avec les programmes de suivis nationaux standardisés dont les protocoles sont appliqués notamment en Normandie (coord. OBHEN) : PopAmphibiens et PopReptiles (SHF-MNHN-CNRS).

concernant les milieux subtidaux, les vasières intertidales ainsi que pour les nourriceries de poissons

- Même si elle doit s'analyser à l'échelle de l'estuaire et non à celle de la seule Réserve, la fonctionnalité des vasières vis à vis des nourriceries de poissons apparaît en déclin (déclin des bivalves *Macoma*, *Cerastoderma*, *Scrobicularia* entre autres) et la conservation des zones subtidales et intertidales vaseuses semble compromise,
- L'évaluation du plan de gestion indique une régression de la fonction nourricerie de poissons de l'estuaire du fait de la sédimentation et de la végétalisation dans la Réserve,
- La gestion de la Réserve ne parvient pas à affirmer et à intégrer les objectifs écologiques de la réserve dans les programmes et les stratégies d'aménagement de l'estuaire,
- Les fiches de suivis et études SE32 à SE36 suggèrent qu'il faudrait mutualiser les moyens avec le GPMH en particulier, port maître d'ouvrage de suivis nourriceries et de la zone subtidale, et dénoncent la multiplicité des acteurs et des protocoles d'étude,
- Le réaménagement, à des fins de maintien de l'écosystème estuarien, des digues ne figure plus dans le projet de plan de gestion de la Réserve.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE HAUTE-NORMANDIE

Il ressort donc que les milieux subtidiaux et les vasières intertidales restent les parents pauvres en termes de gestion et d'opérations de restauration, ceci malgré les suivis et études dont ils ont fait l'objet.

Aucune dépoldérisation n'est programmée. Le futur plan de gestion devrait donc proposer plus d'opérations pour préserver les zones subtidales et les zones intertidales vaseuses et s'accorder avec les aménageurs pour maintenir ces zones et non pas aboutir à un système radical "chenal profond abiotique - digues élevées- terrains hors marées" qui condamne la diversité et à la productivité de l'écosystème estuarien.

Concernant le milieu marin

- Les objectifs concernant le milieu marin sont très pauvres alors que le milieu marin subtidal et intertidal représente pourtant 4 000 ha en Réserve. Les indicateurs proposés sont peu nombreux : aucun sur le benthos, sur les oiseaux (intégrateurs) ou sur les poissons.
- La cartographie des habitats est considérée comme secondaire alors que cela est essentiel à leur compréhension et à leur gestion.
- Alors que la Réserve est une Aire Marine Protégée, il n'est pas proposé d'associer le gestionnaire aux réflexions en cours dans le cadre des AMP et de la DCSMM (programmes de suivis et de mesures, indicateurs et métriques utilisables dans le cadre du tableau de bord). Cela permettra notamment de proposer des actions cohérentes (suivis et mesures) avec une échelle plus large.
- La seule opération de gestion proposée concernant le milieu marin est l'ouverture du dialogue avec les pêcheurs ce qui est insuffisant.

Concernant l'accueil du public

Même si ce n'est pas un sujet à caractère directement scientifique, les éléments abordés dans les différents commentaires interfèrent avec les potentialités d'accueil du public.

Une Réserve Naturelle Nationale se doit d'être un exemple en termes de sensibilisation du public à la biodiversité. Hors la gestion proposée (notamment pour les niveaux d'eaux) ne permet pas d'optimiser la présence des espèces végétales et animales que l'on pourrait espérer rencontrer d'où un manque de découverte potentielle par le public. De plus, l'éclatement en petites parcelles des zones de non chasse limite fortement les possibilités d'aménagement pour l'accueil du public.

Il devient impossible de circuler à pied en période de chasse, ce qui restreint notablement la sensibilisation et de découverte possible de la biodiversité et des milieux sur le territoire de la réserve naturelle.

En conséquence, et pour les motifs ainsi exposés, le CSRPN de Haute-Normandie émet, à l'unanimité de ses membres, un avis défavorable au projet de troisième plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine

Le Président du CSRPN



Dr Thierry LECOMTE